



RADIATION A LA DATE DE DEBUT D'ACTIVITE

Vous allez procéder à la radiation de votre entreprise individuelle

Le dossier sera constitué :

De l'imprimé P4 CMB ([cerfa 11679](#)) en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Si commerçant ambulant : carte de commerçant ambulant.
En cas de perte ou de vol de la carte, fournir une attestation sur l'honneur.
- ✓ Si la radiation est liée à un décès : voir notre fiche « [décès de l'exploitant individuel](#) ».
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Formalité gratuite

Information :

ATTENTION : Si vous atteignez l'âge de la retraite, prenez contact avec **la Sécurité sociale des indépendants** avant votre radiation.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.hautes-alpes.cci.fr

